

DESCRIPTION DES T.E.P. – UCC VTT

Conformément à l'Annexe III de l'Arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « Activités Physiques pour Tous » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport spécialité « Éducateur Sportif », modifié l'Arrêté du 28 juillet 2017 et celui du 4 avril 2018 : l'entrée en formation d'un candidat pour chaque mention de la spécialité est précédée d'exigences préalables.

L'attestation de réussite aux exigences préalables, prévues à l'article 5 dudit Arrêté, est établie pour la mention " **Activités Physiques pour Tous** " et les supports « UCC VTT », définis à l'article 2 du même Arrêté. Elle est délivrée au cours d'une épreuve technique définie par l'instruction susnommée.

Dans le présent Chapitre, vous trouverez les documents ci-après relatifs :

1° : Déroulements des épreuves :

- Déroulement des épreuves des TEP UCC VTT (2)
- Dispenses et équivalences

2° : Au PV tableau récapitulatif des T.E.P. UCC VTT à transmettre à la DRDJSCS

* * * * *

Modalités d'organisation des TEP :

- Information du public de l'organisation des TEP par téléphone, via notre site internet et lors d'une réunion collective qui a lieu au Centre de Formation 15 jours avant la limite des dépôts des dossiers.
- Les dossiers déposés ou envoyés au centre sont vérifiés systématiquement. En cas de pièce manquante, la personne est contactée par téléphone ou par email, afin de lui signaler ce qui doit être complété dans les plus brefs délais si l'intéressé ne veut pas voir son dossier invalidé. Un archivage informatique du contenu de chaque dossier est effectué.

Une semaine avant la date des TEP, une liste des candidats aux TEP accompagnée de leurs pièces d'identité et des diplômes pouvant entraîner une dispense est envoyée par email au secrétariat de la DRDJSCS.

- Les candidats seront convoqués par email si nécessaire, doublé d'un SMS d'avertissement, 8 jours avant la date des TEP. Cette convocation comportera également le calendrier des tests complémentaires de sélection.
- CAPA SPORTS se charge de l'organisation administrative et logistique en amont pour le jour des tests.

Les candidats qui ont été convoqués 30 minutes avant le démarrage, seront appelés et viennent présenter une pièce d'identité, leur convocation, ainsi qu'une assurance personnelle en Responsabilité Civile (RC ou RC Pro).

Après ces vérifications d'usage, une présentation du déroulement des tests est faite auprès des candidats.

☎ 09.67.17.56.82

☎ 06.58.69.94.66

🌐 www.capasports.fr

✉ contact@capasports.fr

📍 20 Avenue Ernest Gauthier 06160 Juan les Pins
SAS au capital de 1.000 € ~ Siret : 803 430 578 00010
Numéro de DA Organisme de Formation : 93060745106
N° UAI - Éducation Nationale - CFA du Sport : 0062255U

BIEN PLUS QU'UN MÉTIER UNE PASSION

(1) T.E.P. UCC VTT

L'accès à la formation est réservé aux titulaires du BPJEPS APT, du BPJEPS Randonnée ou de son équivalent. La sélection des candidats avant l'entrée en formation est définie en accord avec l'Arrêté de création de l'UCC Vélo Tout Terrain (VTT) du 08 novembre 2010.

Prévoir si possible (sinon fournit par l'O.F.) :

- Un VTT de type cross-country, all mountain ou enduro et votre équipement personnel (casque, gants, etc.)

Déroulement des épreuves :

Le candidat doit :

- Être titulaire :

- D'un Diplôme de rattachement ou Attestation de Réussite délivrée par DRDJCS permettant l'accès à l'UCC VTT
- PSC1 ou son équivalent
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Vélo Tout Terrain

- Être capable de satisfaire au test technique suivant :

Test technique d'entrée en formation

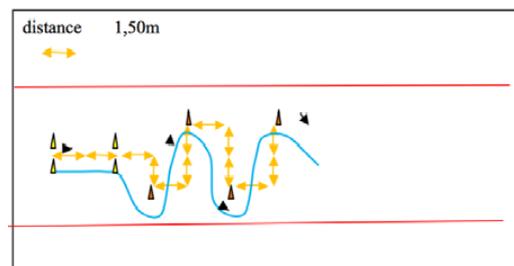
Un test technique d'une durée de 30 minutes est organisé par le centre de formation. Le test comporte les ateliers suivants :

Montée de marche :

Prise d'élan 3m. Arrêt à 30 cm de la marche (H = 0,10m) ligne au sol. Franchir l'obstacle sans que les roues ne touchent l'angle de la marche. Poser sur l'angle de la marche une cornière en métal.

Slalom décalé

Sur terrain en terre ou en herbe. Dans un couloir de L = 10m, l = 5m, disposer 4 plots espacés de 1,5m. Prise d'élan 3m. Passer à droite (roue avant) du premier plot.



Prise de balle au sol

Traverser un carré de 5m x 5m matérialisé au sol pour ramasser une balle de tennis au sol et sortir du carré sur le côté opposé.

Passage sous barre

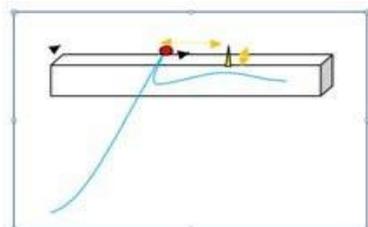
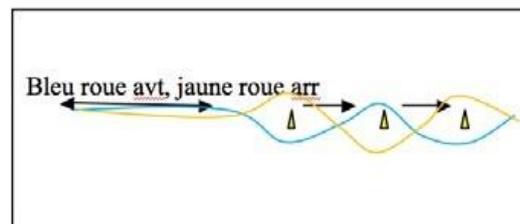
Prise d'élan 5m. Passer sous une porte H = 1,30m, l = 1,50m.

Rouler droit

Sur terrain en terre ou en herbe. Sur le plat ou en légère montée. Départ un pied au sol, prise d'élan 3m. Franchir un espace (L = 3m, l = 0,30m) en pédalant.

Quilles sous pédalier

Sur terrain Plat. Prise d'élan 5m. 3quilles alignées qui sont espacées de 1,20m. Franchir la 1ère quille roue avant à droite et roue arrière à gauche, inversement pour la 2ème quille et à nouveau, changement pour la 3ème quille.

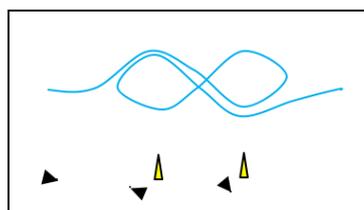
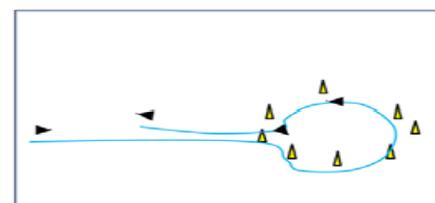


Arrêt et changement de direction

Prise d'élan 5m. Venir toucher le mur avec la roue avant, reculer puis avancer en tournant à droite ou à gauche pour passer dans la porte (à 1m du mur) placée à 2m du point d'impact.

Tour intérieur

Prise d'élan 3m. Rentrer et faire un tour complet à l'intérieur d'un cercle matérialisé au sol (diamètre 4m).

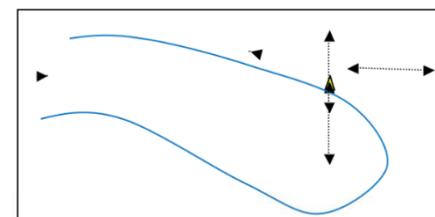


Le « 8 »

Sur un terrain en terre ou sur l'herbe en dévers, délimiter un espace de L = 10m et l = 5m. Effectuer un « 8 » (2 plots placés à 5m l'un de l'autre).

Freiner

Sur terrain en terre ou en herbe. Prise de vitesse sur 20m puis effectuer un freinage pour faire dérapager la roue arrière qui chassera un bidon placé au sol.



Virer

Terrain de 25 m x 10m, plot à 5m des bordures de l'espace

Équivalences au test technique préalable à l'entrée en formation

Sportifs de haut niveau en « Vélo Tout Terrain » inscrit ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.